

GROUPE SCOLAIRE LES LAUREATS

Adresse : 05 BP 6295 Ouagadougou 05 Tél : (226) 25 37 42 02
Burkina Faso Site Web : www.leslaureats.net E-mail: leslaureats@yahoo.fr

FRAIS DE SCOLARITE (ANNEE 2021-2022)

❑ Frais de scolarité

Classe	Montant en F cfa par trimestre	
	Burkinabé	Non Burkinabé
TPS	300 000	350 000
PS - CM2	370 000	450 000
6ème - 4 ^{ème}	380 000	480 000
3 ^{ème}	525 000	630 000
2 ^{nde} (générale et technologique)	630 000	750 000
1 ^{ère} - Tle.	740 000	850 000

❖ Frais d'inscription 400 000 F

❖ Frais de réinscription 50 000F déduits des frais de scolarité du 1^{er} trimestre

❖ Cotisation APE 5 000 F cfa

❖ Frais de cahiers d'activités + fichiers + kits

➤ CP à la Tle. 85 000 F cfa

❖ Frais d'examen + accompagnement

➤ Brevet (DNB) + 1^{ère} 200 000 F cfa

➤ Tle. 250 000 F cfa

❖ Test d'entrée : 65 000 F

❖ Transport (à partir de 10 élèves)

➤ Ligne : ouaga 2000, cité Azimo, trame d'accueil - Ecole : 105 000F/ trimestre

**NOUVEAU : Garderie pour élèves
de 3-7 ans inscrits au GSL
Frais + repas de midi inclus
160 000F/trimestre**

NB : Les manuels et les œuvres littéraires au programme sont prêtés par l'école et récupérés en fin d'année scolaire. Tout manuel endommagé sera remplacé ou remboursé par les parents.

Les cours sont dispensés en distanciel en cas de fermeture obligatoire de l'école.

□ MODALITES DE PAIEMENT

Les frais d'inscription doivent être payés au moment de l'inscription. **Les frais d'inscription sont non remboursables.**

Pour ce qui est des frais de scolarité, des facilités de paiement sont proposées à ceux qui souhaitent payer en plusieurs tranches :

Paiement trimestriel : tout trimestre commencé est dû en entier.

- 1^{er} trimestre : le 30 septembre 2021
 - 2^{ème} trimestre : le 31 janvier 2022
 - 3^{ème} trimestre : le 31 mars 2022
- } au plus tard

➤ Paiement échelonné sur six (6) mois.

Les parents qui sont intéressés par ce mode de paiement sont priés de se rapprocher de la Direction pour avoir de plus amples renseignements.

Toutefois, des remises seront accordées aux parents dans les cas suivants :

- **5%** à ceux qui paieront la totalité des frais à la rentrée scolaire ;
- **5%** à ceux qui auront au moins 3 enfants inscrits à l'école ;

En outre, tout retard de paiement entraînera des frais supplémentaires s'élevant à 10% de la somme due.

La Direction



Règlement financier

Je soussigné (e),.....

parent ou tuteur de l'enfant :

inscrit en classe de :

adresse mail :

➤ déclare avoir pris connaissance du présent règlement financier et en accepte les modalités.

➤ Ouagadougou, le

Signature des parents ou des tuteurs
(précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé »)

La Direction

